

N° 23 – Délibération relative à l'attribution d'une subvention à Initiative Var pour l'exercice 2019

VU les crédits inscrits au Budget principal 2019 ;

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'art. L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

CONSIDERANT que l'association « INITIATIVE VAR » membre du réseau INITIATIVE France, a pour objectif de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise et au développement des TPE ou PME.

Elle apporte son soutien par l'octroi de prêts personnels sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement et contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE-PME, en complément d'un prêt bancaire ou d'autres financements ;

CONSIDERANT les interventions hebdomadaires de l'association « INITIATIVE VAR » sur la Communauté d'Agglomération Provence Verte afin d'être au plus proche des créateurs et de leurs besoins ;

CONSIDERANT que l'association « INITIATIVE VAR » intervenait préalablement pour le compte des Communautés de Communes du Comté de Provence et Sainte-Baume Mont-Aurélien ainsi que sur les communes incluses dans le périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Issole ;

CONSIDERANT les actions que l'association « INITIATIVE VAR » se propose de réaliser sur l'exercice 2019 sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, comme la tenue des permanences, l'organisation de comités d'agrément et la validation de dossiers d'octroi de prêts permettant de maintenir ou créer des emplois sur notre territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt, pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, d'adhérer à l'association « INITIATIVE VAR », partenaire du développement économique du territoire, notamment pour les actions suivantes :

- accueillir, conseiller, financer et accompagner les porteurs de projet dans la création, reprise et développement des TPE-PME,

- permettre aux porteurs de projets de créer leur propre emploi, de se développer en créant d'autres emplois ;

CONSIDERANT qu'une participation de la Communauté d'Agglomération est sollicitée pour l'adhésion à « INITIATIVE VAR », à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un montant forfaitaire de 0.38 € par habitant sur la base de 95 278 habitants ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 36 205 € représentant 6 % du budget prévisionnel s'élevant à 648 000 €, à l'association « INITIATIVE VAR »,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante, ci-annexée,**
- **et de dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.**